

## Séance du 13 juin 2011

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 13 juin, à 20h00.

Sont présents:

M. Yves Durand,  
Mme Fleure Catafard,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

### **2011-06-46**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h15 sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

### **2011-06-47**      **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

### **2011-06-48**      **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Yves Durand, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 9 mai dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du Conseil**

#### **Période de questions**

### **2011-06-49**      **Modification au règlement de zonage (Règlement 263-2011-02, zone AK)**

Aucune demande de participation référendaire n'ayant été reçue, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour créer la zone AK à même une partie de la zone AF et d'autoriser les chenils dans la zone AK soit adopté.

### **2011-06-50**      **Modification au règlement sur le contrôle des animaux**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le règlement 264-2011-03, modifiant le règlement sur le contrôle des animaux, soit adopté.

**2011-06-51**

**Nom du parc du terrain de jeux**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses années d'implication et de dévouement de M. Claude Archambault pour le développement du loisir et du sport dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de souligner cette implication par un signe tangible;

**CONSIDÉRANT** que le terrain de jeux n'a jamais reçu de nom;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et unanimement résolu que le terrain de jeux soit désormais connu sous le nom de « Parc Claude-Archambault » en mémoire et reconnaissance du travail accompli par M. Archambault.

**2011-06-52**

**Nomination de l'officier pour le contrôle des animaux**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que la firme « *L'inspecteur canin inc.* » soit désignée officier responsable de l'application du règlement sur le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité. Le Conseil apprécierait un rapport trimestriel.

**Inscription au programme PIQM**

Considérant l'importance des sommes impliquées, le Conseil ne désire pas poursuivre la demande préparée par l'ingénieur dans le cadre du Programme Infrastructures Québec-Municipalités.

**2011-06-53**

**Avis de motion (règlement de construction)**

M. Yves Durand donne avis qu'à une session ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de construction concernant l'implantation de bâtiments couverts de toile.

**2011-06-54**

**Officier désigné pour le traitement des méseventes**

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite procéder à la nomination d'une personne désignée aux fins de traiter les méseventes prévues à l'article 36 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire étendre la compétence de cette personne désignée à l'ensemble des propriétaires de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

1. de nommer M. Luc Dion à titre de personne désignée, avec tous les pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;
2. d'étendre la compétence de cette personne désignée à l'ensemble des propriétaires du territoire de la municipalité;
3. les honoraires de cette personne désignée sont établis sur la base du tarif joint à la présente résolution comme « Annexe A »;
4. Les frais admissibles pouvant au surplus être alloués à cette personne désignée sont constitués des coûts réels nécessaires suivants, le cas échéant :
  - a. Les frais engagés pour la notification des avis de convocation des propriétaires intéressés;
  - b. Les frais raisonnables entraînés pour l'obtention d'un avis d'un professionnel ou pour la confection de tout matériel ou tout document nécessaire à la résolution de la mécontente;
  - c. Les frais engagés pour la notification de l'ordonnance émise le cas échéant;
  - d. Les frais de déplacement au taux payé aux employés municipaux.

#### Annexe A

Examen de la demande	50 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés	20 \$
Visite des lieux, réception des observations, conciliation	150 \$
Confection de l'ordonnance	100 \$
Premier rapport d'inspection	65 \$
Deuxième rapport d'inspection	65 \$
Toute autre visite des lieux	50 \$

**2011-06-55**

#### **Demande de M. André Blais**

Considérant la documentation fournie, la difficulté d'application des exceptions et le fait qu'acquiescer à cette demande créerait un précédent, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil n'accède pas à la demande de M. André Blais de procéder à la vidange de sa fosse septique aux quatre ans.

**2011-06-56**

#### **Demande à la CPTAQ (Patrick Leblanc)**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricole du Québec par M. Patrick Leblanc;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande vise l'élevage, la reproduction, la pension, la vente et la tenue de compétitions et/ou de sports équestres;

**CONSIDÉRANT** que telle activité est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT** que, selon le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de D'Autray (règlement # 220), cette propriété est située en zone agro-forestière;

**CONSIDÉRANT** que l'usage demandé est compatible avec l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que la propriété visée est située à proximité d'une zone de villégiature;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la Conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec d'agréer à la demande de M. Patrick Leblanc concernant l'élevage de chevaux et la tenue de compétitions équestres sur le lot 647 du cadastre de la paroisse de Saint-Didace.

**2011-06-57**

### **Journées de la culture**

**CONSIDÉRANT** que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Didace et de la qualité de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**CONSIDÉRANT** que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Didace a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT** que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT** que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**IL EST RÉSOLU**, en conséquence, sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par M. André Drouin, que la municipalité de Saint-Didace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

### **Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil les rapports suivants :

- permis émis durant le mois,
- suivi du budget.

**2011-06-58**

### **Avis de motion (règlements régionaux)**

M. André Drouin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter des règlements pour remplacer les règlements 257-2010-09 (règlement relatif aux systèmes d'alarme), 154-1998-14 (règlement

relatif au stationnement et à la circulation), 259-2010-11 (règlement concernant les nuisances) et 153-1998-13 (règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics) ainsi qu'un règlement modifiant le règlement 256-2010-08 (règlement relatif au colportage).

**2011-06-59**

**Participation au financement de la patrouille nautique**

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité de Saint-Didace participe aux frais de financement de sécurité nautique conjointement avec les municipalités de Ville St-Gabriel, Mandeville et Saint-Gabriel-de-Brandon à la condition que la patrouille s'étende à la rivière Maskinongé, Saint-Didace n'étant pas riveraine du lac. La municipalité apprécierait aussi la production d'un rapport annuel.

**2011-06-60**

**Acquisition d'un logiciel de gestion documentaire**

Suite à l'offre de la MRC pour l'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité accepte l'offre proposée.

**2011-06-61**

**Congrès de la FQM**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que M. le maire, Guy Desjarlais, et Mme Jocelyne Calvé, conseillère, soient autorisés à participer au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**2011-06-62**

**Refonte de la réglementation municipale**

Le secrétaire-trésorier présente au Conseil un projet de refonte de la réglementation municipale afin de faciliter la consultation des règlements en vigueur. Suite à cette présentation, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que le projet soit accepté et qu'il soit mené à terme.

**2011-06-63**

**Demande au député**

Considérant que les travaux à exécuter sur les seules routes 349 et Forsight exigent une dépense estimée de 1 536 443 \$, il est proposé M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace demande au député de Berthier, M. André Villeneuve, une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**2011-06-64**

**Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 76 177.17 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**2011-06-65**

**Conteneur à déchets de l'école**

Considérant que, dans sa position actuelle, le conteneur à déchets installé par la Commission scolaire en face de l'école Germain-Caron défigure le paysage, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace demande à la Commission scolaire des Samares de trouver un endroit ou un moyen plus propice pour le situer.

**2011-06-66**

**Installation de « dos d'âne »**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que deux « dos d'âne » soient installés au chemin du Lac-Lewis et un autre au chemin du Lac-Thomas.

**Période de questions**

**2011-06-67**

**Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h35 sur motion de M. Jacques Martin.